



Commission d'Aide aux Projets Etudiants – FSDIE Année 2025 / 2026

Information aux porteurs et porteuses de projets

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est alimenté par une fraction de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) acquittée avant toute inscription à l'université d'Orléans.

- **Composition de la commission FSDIE :**

La commission est composée de responsables de l'Université et du CROUS ainsi que de représentants des étudiants (vice-présidence étudiante, élus au CA et à la CFVU) et des associations étudiantes.

- **Critères d'éligibilité au FSDIE :**

En complément des conditions adoptées par la CFVU et le Conseil d'administration des 21 et 25 septembre 2015, tout projet à l'initiative d'une association étudiante de l'université d'Orléans est recevable sauf :

- les projets pédagogiques inclus dans les formations, donnant lieu ou non à l'attribution d'une note (projet tutoré, PIC, SAE, stage...);
- les projets principalement destinés à la promotion interne d'une filière de formation ou d'une composante de l'université (week-end ou séjours d'intégration, sweats ou goodies au logo de l'association, soirées festives...);
- les projets restreints aux étudiants d'une seule filière (séjours sportifs ou culturels) ou ceux présentés par une organisation étudiante représentative mais limités à un usage interne (congrès, WE de formations...).

Les projets présentés devront être transversaux à la communauté universitaire et se dérouler de préférence sur le campus d'Orléans ou dans l'un des centres universitaires. Toute action à caractère sexiste, discriminatoire ou à des fins de prosélytisme religieux entraînera le rejet du dossier. **Les séjours sportifs ou culturels doivent concerner au minimum 30 étudiants.** Lorsque ces séjours concernent des étudiants d'une même filière ou composante, il est impératif que 10% des participants soient inscrits dans une autre filière ou composante de l'Université d'Orléans.

Impératif : les associations qui souhaitent présenter un dossier à la commission devront impérativement être préalablement reconnues comme associations étudiantes de l'université d'Orléans et avoir fourni les pièces justificatives exigées (charte signée des associations étudiantes, copie des statuts déposés en Préfecture, copie de l'avis de parution au Journal Officiel, coordonnées des membres du bureau et numéro SIRET de l'association).

De plus, l'association doit avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain pour l'année civile en cours et doit avoir justifié de l'utilisation d'une précédente subvention dans les 6 mois après la réalisation du projet.

- **Modalités de candidature :**

- constituer le présent dossier de demande de subvention au FSDIE et le retourner complété selon le calendrier indiqué ci-dessous. Les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne seront pas présentés à la commission.
- si votre dossier est recevable, vous serez convoqué par courriel pour présenter oralement votre projet durant 8 minutes devant la commission d'aide aux projets (à l'exception des associations étudiantes hors d'Orléans).

CALENDRIER

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, 4 campagnes d'appel à projets seront lancées :

- 1ère session : dépôt des dossiers **avant le lundi 22 septembre 2025, 14 heures précises.**
Réunion de la commission : **le jeudi 25 septembre 2025, après-midi.**
- Prochaine session : octobre 2025.

CONTACT : renseignements et dépôt des dossiers

M. Alexis BOCHE :

Téléphone : 02.38.49.48.11

Courriel : pve.citoyennete@univ-orleans.fr

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante

Maison de l'Etudiant (1^{er} étage ou boîte aux lettres dans le hall d'accueil)

10, rue de Tours – BP 6749

45067 ORLEANS cedex 2



DEMANDE DE SUBVENTION AU FSDIE

Commission d'Aide aux Projets Etudiants
1^{ère} session 2025 / 2026 – 25 septembre 2025

I – PORTEUR DU PROJET :

- **Nom de l'association :**

.....

- Nom du représentant légal de l'association (président, présidente ou co-présidents, obligatoirement inscrit ou inscrits à l'Université d'Orléans pour l'année 2025-2026) :

.....

- Nom du porteur de projet (si différent du représentant légal de l'association) :

.....

- **Nom du projet ou de la manifestation :**

.....

.....

Date envisagée :

Lieu envisagé :

- Adresse électronique du porteur de projet:

..... @etu.univ-orleans.fr

- Téléphone :

- Adresse électronique de l'association :

.....@.....

Je souhaite être auditionné ou auditionnée par la commission FSDIE :

- ☐ Le 25 septembre 2025, entre 13h30 et 15h30, sur le campus de La Source ;
- ☐ Le 25 septembre 2025, entre 15h30 et 17h30, sur le campus de La Source ;
- ☐ Le 25 septembre 2025, après 17h, en visio-conférence (uniquement pour les associations étudiantes basées hors d'Orléans et pour les étudiants en alternance **qui le souhaitent**).

Rappel : une association n'ayant pas fourni le bilan financier d'un projet subventionné par le FSDIE ne peut pas déposer de nouvelle demande auprès de la commission FSDIE.

II - PRÉSENTATION DU PROJET

- **Dénomination du projet :**

.....

.....

.....

- **Objectifs du projet :**

.....

.....

.....

- **Veuillez préciser la thématique du projet présenté :**

- | | |
|------------------------------------|--|
| ☐ Social | ☐ Développement durable |
| ☐ Sanitaire | ☐ Accueil |
| ☐ Culturel | ☐ Autres : |
| ☐ Sportif | |

- **Date de réalisation du projet :**

.....

- **Lieu de réalisation du projet :**

.....

.....

- **Destinataires du projet : (public visé et nombre estimé de participants)**

.....

.....

.....

- **Campagne de communication envisagée : (comment allez-vous faire connaître votre manifestation ?)**

.....

.....

.....

- **Retombées et intérêt du projet : pour les étudiants, l'université, la ville...**

.....

.....

.....

Rappel : Les séjours sportifs ou culturels doivent concerner au minimum 30 étudiants. Lorsque ces séjours concernent des étudiants d'une même filière ou composante, il est impératif que 10% des participants soient inscrits dans une autre filière ou composante de l'Université d'Orléans.

Précision : les associations étudiantes basées hors d'Orléans comme les étudiants en alternance le jour de la commission peuvent être dispensés de venir présenter leur projet devant la commission FSDIE mais doivent répondre aux questions complémentaires qui leur sont adressées par courriel avant la réunion de la commission. **Une audition en visio-conférence est possible pour les volontaires.**

III - PARTENARIATS

- Partenariats financiers :**

Nom des partenaires sollicités	Aide Financière	
	Montant demandé	Obtenu : O/N

- Partenariats non financiers : (aide logistique, lettres de soutien,...)**

Nom des partenaires sollicités	Nature de l'aide accordée	

IV - BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

- Coût total du projet (en €) :**

.....

- Somme demandée à la commission FSDIE (subvention espérée en €) :**

.....

- Veuillez présenter un budget précis, équilibré avec une répartition par poste.**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Euros		Euros
		Subvention FSDIE espérée	
TOTAL des DEPENSES		TOTAL des RECETTES	

Dépenses : Fonctionnement (achats de petit matériel...), Frais extérieurs (location de salle, de matériel, assurance, déplacements, honoraires, cachets), Communication (publicité, affiches, flyers, site web dédié au projet, réseaux sociaux...).

Recettes : Fonds propres de l'association engagés pour ce projet, Ventes (billetterie, participation étudiante pour un séjour en précisant le nombre attendu de participants...), Subventions (UFR, IUT ou Ecole, CROUS / Culture actions, collectivités locales, entreprises...).

Rappel : Total des Recettes = Total des Dépenses

V – PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

- ☐ numéro étudiant-e du porteur ou de la porteuse du projet :
- ☐ relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association.
- ☐ copie de la **charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans**, signée dans l'année universitaire en cours (à télécharger sur le site web de l'établissement).
- ☐ **numéro de SIRET** (14 chiffres):.....
(en cas de non-immatriculation, le SIRET est à réclamer **en ligne** auprès de l'INSEE).
- ☐ attestation de **non prise en compte du projet dans le cursus universitaire** (ci-après).

Attention : nouveauté

- ☐ copie du **Contrat d'Engagement Républicain**, signé dans l'année civile en cours (à télécharger sur le site web de l'établissement).

VI – ENGAGEMENTS DU PORTEUR OU DE LA PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné ou soussignée,

porteur / porteuse du projet présenté à la commission **atteste de la sincérité du budget prévisionnel et m'engage à respecter les obligations suivantes dans l'hypothèse où un financement serait alloué pour la réalisation du projet :**

- **transmettre un compte-rendu d'utilisation des fonds dans les 6 mois après la réalisation du projet accompagné des copies des principales factures réglées,**
- **rembourser tout ou partie des fonds perçus en cas de non-réalisation du projet et tout reliquat financier après réalisation de l'initiative,**
- **insérer le logo de l'université sur les documents relatifs au projet (affiches, réseaux sociaux),**
- **aucun support de communication (affiches, flyers...) à caractère sexiste ou discriminatoire,**
- **transmettre la liste des participants (avec mention de leur numéro de carte d'étudiant) pour ce qui concerne les voyages ou séjours culturels et sportifs.**

J'ai noté que l'attribution d'une prochaine subvention sera subordonnée au respect de ces obligations.

Date :

Signature :

MODALITÉS DE DEPOT DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner par voie postale, par courriel ou à déposer complété et accompagné des justificatifs demandés **avant le lundi 22 septembre 2025, 14h, délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Université d'Orléans – Direction des Etudes de la Vie Etudiante (DEVE)
(pve.citoyennete@univ-orleans.fr)
Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante
Maison de l'Etudiant (1^{er} étage ou boîte aux lettres dans le hall d'entrée)
rue de Tours - BP 6749 - 45067 ORLEANS cedex 2



Attestation de non-prise en compte d'un projet étudiant dans le cursus universitaire

Commission FSDIE d'aide aux projets associatifs

Je soussigné(e), M.....

directrice ou directeur de la composante ou du site de.....

ou responsable des services administratifs de la composante ou du site de.....

certifie que le projet intitulé.....

porté par M.....,

étudiant-e en Ecole d'ingénieur - Licence - LP - Master - BUT de.....

n'est pas **un projet pédagogique inclus dans la formation** (stage, projet tutoré, SAÉ, projet d'intérêt collectif...) et qu'il ne donne lieu à **aucune prise en compte (notée ou non) dans la validation du cursus de tous les étudiants souhaitant l'organiser.**

A.....

Le.....

(Signature et cachet)